



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**ARRÊTÉ ADG20260161**

**Direction Intercommunale des Affaires Juridiques**

**ARRETE PORTANT DELEGATION POUR LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Le Maire de la ville de Dax,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2122-18,

**VU** le procès-verbal d'élections du maire et des adjoints en date du 20 mars 2026,

**VU** la délibération du 20 mars 2026 créant 10 postes d'adjoints au maire,

**VU** les délibérations du 26 mars 2026 portant création de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que désignation de ses membres titulaires et suppléants,

**CONSIDERANT** que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

**CONSIDERANT** que pour faciliter le bon fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, il y a lieu d'utiliser cette possibilité,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Marylène HENAULT, Septième Adjointe au Maire, a délégation pour représenter Monsieur le Maire à la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE FINAL :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou

Envoyé en préfecture le 31/03/2026

Reçu en préfecture le 31/03/2026

Publié le 31/03/2026

ID : 040-214000887-20260327-ADG20260161-AI



par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 49000 Pau Cedex,  
ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Fait à Dax, le 27 mars 2026

Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax